

HABITAT

POINT INFO



**Accompagnement
technique à
l'amélioration thermique
des logements**



BÉNÉFICIAIRES

Particuliers situés sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté

OBJECTIF

Faire bénéficier les ménages, ayant un projet de rénovation de leur logement, d'un accompagnement technique renforcé, en les aidant à :

- Analyser la performance thermique de leur logement et identifier les sources principales d'économies d'énergie ;
- Cibler par la réalisation d'un audit énergétique les travaux prioritaires d'amélioration thermique en tenant compte des spécificités du logement ;
- Définir le plan de financement des travaux ;
- Analyser les devis ;
- Monter des dossiers de demande de subventions ;
- Suivre les consommations énergétiques post-travaux.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Propriétaire occupant ou candidats à l'accession ayant signé un compromis ;
- Immeuble à usage de résidence principale ;
- Bâtiment de plus de 15 ans.

Sont exclus de ce dispositif :

- Les propriétaires bénéficiant déjà d'un accompagnement dans le cadre du dispositif ANAH ;
- Les ménages ayant bénéficié, dans les cinq dernières années d'une aide à l'amélioration thermique des logements de LTC ou de l'Anah.

Pour bénéficier d'un **accompagnement technique à l'amélioration thermique de votre logement**, contactez le Point Info Habitat au 02 96 05 93 50 ou par mail info.habitat@lannion-tregor.com.

Important : la demande d'accompagnement technique doit intervenir avant le début des travaux.



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

